



## CHARTE DE BONNE CONDUITE VISITE GROUPES SCOLAIRES

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous souhaitez organiser la visite d'un groupe d'étudiants sur le salon Paysalia qui se déroulera du 3 au 5 décembre 2019.

Le salon Paysalia étant un salon professionnel, voici quelques règles à respecter pour que votre visite se déroule dans les meilleures conditions et soit optimale et enrichissante pour vos étudiants.

### Conditions d'accès des groupes scolaires :

**Filière :**

- « Aménagements paysagers »,
- « Gestion de la nature et de la faune »,
- « Gestion forestière »,
- « Production horticole/pépinière »

**Age minimum ou formation des élèves :**

17 ans

**ou** niveau terminale bac professionnel, brevet professionnel de niveau IV, BTS de 1ère et 2ème année, licence pro, ingénieurs et écoles de paysage

**Un accompagnateur pour 10 étudiants.**

**3 groupes maximum par établissement.**

**Pour que la visite de vos étudiants soit la plus profitable possible, nous vous remercions de respecter les consignes ci-dessous :**

- Les étudiants ne doivent en aucun cas être laissés sans encadrement pendant la durée de leur visite. La visite est réalisée en groupe exclusivement et guidée par l'enseignant.
- Aucun groupe ne sera admis sans accompagnateur.
- Chaque accompagnateur doit être titulaire d'un badge.

- La visite doit se faire dans le cadre d'un projet scolaire et s'intégrer au programme de l'établissement qui réalise une demande de visite. Des objectifs de visite doivent être identifiés en amont du salon et un programme de visite défini avec les étudiants.
- Les étudiants reflètent l'image de leur établissement sur le salon et doivent adapter leur comportement au cadre professionnel de l'événement.
- Sur les stands les échanges doivent être préparé pour optimiser le temps accordé par l'exposant
- Sur le salon (stands, animations, allées...) les étudiants ne doivent pas courir, crier, s'asseoir à même le sol, ou sur les espaces de présentation ou démontrer tout comportement physique ou verbal impoli ou déplacé qui aillent à l'encontre des règles professionnelles.
- Les zones de repos peuvent être utilisées à cet effet et uniquement ces zones. Les espaces d'animations, allées et stands ne doivent pas être utilisées comme telles.
- Les zones de restauration du salon et/ou du parc d'exposition doivent être utilisées à cet effet. Si les groupes ne souhaitent pas les utiliser ils doivent déjeuner à l'extérieur de l'enceinte du salon

L'accompagnant est responsable de la bonne conduite et du respect des règles ci-dessus pour ces étudiants et s'engage à les faire appliquer.

L'organisateur se réserve le droit de demander à un groupe de quitter le salon s'il observe un manquement à l'une de ses règles. L'établissement ne sera dans ce cas pas autorisé à renouveler une demande de groupe pour l'édition 2021 du salon.

Nous vous remercions par avance et vous souhaitons une bonne visite.

L'Equipe du salon Paysalia



59 quai Rambaud  
CS 50056  
69285 LYON Cedex 02- France

Tél. : +33 (0)4 78 176 324  
Fax : +33 (0)4 78 176 358  
paysalia@gl-events.com

S.A. AU CAPITAL DE 7 623 648 euros  
NAF 8230Z - TVA FR77 380 552 976  
SIREN 380 552 976 RCS LYON - SIRET 380 552 976 00082

[www.paysalia.com](http://www.paysalia.com)